**23ème BIATHLON D’ETE**



Dimanche 24 septembre 2017

# **REGLEMENT DE L’EPREUVE**

Le **BIATHLON CLUB DE MONTESSON** organise, son 23ème BIATHLON d’ÉTÉ le 24 septembre 2017 avec la participation de la Société de Tir PRO PATRIA de MONTESSON, l’ATHLETIC CLUB de MONTESSON, le SKI CLUB des YVELINES, les patronages de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines, du Conseil Départemental des Yvelines, du Comté Départemental Olympique et Sportif des Yvelines, de la Municipalité de MONTESSON, le concours de la FEDERATION FRANÇAISE DE SKI, le partenariat de firmes liées aux disciplines du ski ou au sport en général et les proches commerçants de Montesson-Sartrouville.

Le rendez-vous est fixé à 9 heures. Début des épreuves : 9 heures 30 - Interruption des épreuves de 12 heures 30 à 13 heures 30 - fin des inscriptions : 16 heures – fin des épreuves : 16 heures 30 – Remise des récompenses à partir de 17 heures 15.

Le BIATHLON d’ETE est une discipline qui comprend la course à pied et le tir à la carabine **(pour des raisons de sécurité, le tir se déroulera à 10 mètres et les armes resteront au pas de tir).**

Cette épreuve se compose :

. D’un départ donné de 2 minutes en 2 minutes ou toutes les 30 secondes en cas d’affluence,

. De 2 boucles de 1 km environ chacune (1 boucle seulement pour les catégories 1 à 6),

. D’une épreuve de tir de 5 plombs dans la position debout sans appui (sauf pour les

Catégories 1 à 6),

. D’une 3ème boucle de 1 km environ,

. D’une seconde épreuve de tir à la carabine en tous points analogue à la première ;

. Enfin, d’une 4ème et dernière boucle de 1 km au terme de laquelle sera jugée l’arrivée.

## NOTA :

## Tout manquement à l’une des épreuves énoncées ci-dessus entraîne l’élimination.

## Les tireurs qui possèdent une arme personnelle pourront l’utiliser.

* *Le Biathlon Club de Montesson ne sera pas responsable en cas d’accident.*

La ciblerie, de type basculant, est réalisée de façon identique à celle du Biathlon à 50 mètres des Jeux Olympiques d’hiver.

Avant de commencer chaque épreuve de tir, le compétiteur devra vérifier qu’il lui a bien été remis 5 plombs.

Chaque plomb manqué entraîne une pénalité de 1 minute.

Le temps total retenu pour le résultat de l’épreuve se décompose comme suit :

**TEMPS REALISE POUR LA COURSE A PIED ET LE TIR + TEMPS TOTAL DES PENALITES**.

**Les catégories retenues sont les suivantes** :

***Tir avec appui***

- 1ère et 2ème catégories (filles et garçons–poussins/microbes) nés de 2007 à 2010 inclus,

- 3ème et 4ème catégories (filles et garçons-benjamins) nés de 2005 à 2006 inclus,

- 5ème et 6ème catégories (filles et garçons-minimes) nés de 2003 à 2004 inclus,

***Tir sans appui***

- 7ème et 8ème catégories (filles et garçons-cadets) nés de 2001 à 2002 inclus,

- 9ème et 10ème catégories (filles et garçons-jeunes) nés de 1998 à 2000 inclus,

- 11ème et 12ème catégories (filles et garçons-juniors) nés de 1996 à 1997 inclus,

- 13ème et 14ème catégories (femmes et hommes-seniors) nés entre 1987 et 1995 inclus,

- 15ème et 16ème catégories (femmes et hommes–vétérans 1) nés entre 1977 et 1986 inclus,

- 17ème et 18ème catégories (femmes et hommes–vétérans 2) nés avant 1977.

Les inscriptions individuelles seront prises directement au stand.

***La tarification est la suivante*** :

- catégories 1 à 8 : 3,80 €

- catégories 9 à 12 : 4,80 €

- autres catégories : 5,80 €

Une coupe sera offerte au 1er de chaque catégorie et une coupe au 2ème et une coupe ou médaille au 3ème. Ces récompenses seront remises le dimanche 24 septembre 2017 à partir de 17 heures au cours d’une cérémonie à laquelle participeront Monsieur le Maire de Montesson, un (e) représentant (e) du Conseil Départemental des Yvelines, Madame le Maire adjoint chargé du Pôle animation, culture et sport, Monsieur le Président du Comité Régional de Ski Ile de France et Nord-Ouest de la Fédération Française de Ski, Monsieur le Président de la Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l’Engagement Associatif – et des Yvelines, Monsieur le Président du Comité Départemental de Ski des Yvelines, Messieurs les Présidents des clubs organisateurs et les autres personnalités présentes.

***Le Challenge du nombre, offert par la municipalité, sera remis en jeu, emporté et conservé pendant un an par le club ayant le plus de participants.***

***Un trophée récompensera la famille la plus nombreuse.***

***Un trophée récompensera l’école la plus nombreuse.***

A l’issue de la remise des récompenses, une tombola sera effectuée à partir des billets qui vous seront remis au moment de l’inscription*.* ***Seules les personnes présentes participeront au tirage.***

**Cette manifestation sportive sera suivie du pot de l’amitié**.

**ET POUR BIEN TERMINER CETTE JOURNEE, UN BARBECUE SERA ORGANISE : LES INSCRIPTIONS ET LE REGLEMENT SERONT RECUS AU STAND JUSQU'A 15 HEURES 30.**

**Lieu des épreuves  :** Stand de Tir de Montesson

201, rue du 8 Mai 1945 – 78 360 MONTESSON

**Renseignements :** 🕿 **01.39.14.42.52** (lundi – mercredi après-midi –

samedi toute la journée et dimanche matin).

🕿 **06.11.80.60.14** ou **06 61 90 27 23 – 01 39 55 30 76**

[**biathloncmontesson@aliceadsl.fr**](mailto:biathloncmontesson@aliceadsl.fr)